Image not found or type unknown

Besoin d'un conseil concernant un divorce

Par **ségolène**, le **29/04/2009** à **17:51**

Bonjour,
mon beau-frère de nationalité marocaine,marier depuis 2004 et residant en france depuis 2006,ou il est embauché;père d'un enfant de 10 mois.Depuis peut son mariage ne fonctionne plus,que se passera t-il en cas de divorce, pourra t'il continuer a resider en france,sachant qu'il est titulaire d'une carte de sejour?Merci d'avance pour vos reponse.

Par **citoyenalpha**, le **01/05/2009** à **21:47**

Bonjour

étant père d'un enfant français à charge il pourra continuer à résider en France.

Restant à votre disposition.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés